

EN SAVOIR PLUS...



www.upmontelimar.fr



VISITE

Lundi 22 mars

Rendez-vous à 13h15

Parking sud du Palais des Congrès (Montélimar)

Tarif : 8 €

VISITE DU LABORATOIRE DE LA CRIIRAD-VALENCE ⁸⁰²

Organisation pratique

Rendez-vous au parking sud du Palais des congrès de Montélimar pour un départ à **13h15**.

Pour les adhérents se rendant directement sur place, le début de la visite guidée est 14h.
La visite dure 2 heures.

Adresse de la CRIIRAD :

29 Cours Manuel de Falla - 26000 - Valence

<https://www.criirad.org/contact/contact.html>

Accès :

En venant du sud de Valence

Prendre le périphérique (N7) direction Lyon/Grenoble. Prendre la sortie 34 (Chabeuil). Prendre direction Valence centre (avenue de Chabeuil). Remonter jusqu'au bd Winston Churchill et prendre à droite. Prendre la 3^e à droite route de Montélimar. Au rond-point, prendre à droite (rue Chabrier) et suivre le panneau Déchetterie.

En venant du nord de Valence

Prendre le périphérique (N7) direction Grenoble/Marseille. Prendre la sortie 35 (les Couleures). Prendre direction Valence centre (avenue de Romans). Au rond-point (Mc Do), prendre 3^e sortie (bd John Kennedy). Prendre à gauche route de Montélimar. Au rond-point, prendre à droite (rue Chabrier) et suivre le panneau Déchetterie.

Le co-voiturage, recommandé pour les activités nécessitant un déplacement, est laissé à l'initiative des participants et ne peut en aucun cas être organisé par l'Université populaire.

IMPORTANT : le nombre de visiteurs est limité à 15 par groupe en raison de la COVID.

En cas d'empêchement, veuillez nous en avvertir afin que nous en fassions bénéficier une personne en liste d'attente - Merci

Contact : Alain VOLLE - 06 85 12 40 62

PRÉSENTATION

La Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) est une association loi de 1901 française agréée dans le cadre de la protection de l'environnement. Elle conduit des études et des analyses dans le domaine de la radioactivité.

Les missions que s'est fixées la CRIIRAD sont les suivantes :

- contrôler la radioactivité dans l'environnement, en s'appuyant sur son laboratoire ;
- informer ses adhérents, et plus largement la population (publications, communiqués de presse, présence sur des salons) ;
- protéger la population en alertant les autorités (sites pollués, réglementation inadéquate), en demandant des modifications de lois ou accords par des actions militantes ou judiciaires.

En partenariat avec des collectivités locales, la CRIIRAD gère un réseau de balises de surveillance de la radioactivité dans l'air et dans l'eau dans la vallée du Rhône.

Ces balises permettent à la fois de lever des alertes en temps réel et de stocker des échantillons analysables en temps différé en laboratoire.

